



Envoyé en préfecture le 17/08/2023

Reçu en préfecture le 17/08/2023

Publié le 17/08/2023

ID : 021-200070902-20230816-DECISION160823-AI



DÉCISION

Devis sécurisation eau potable – Lamarche-sur-Saône

La Présidente de la Communauté de Communes Auxonne Pontallier Val-de-Saône

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,
Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation à Madame la Présidente pour prendre des décisions relatives à des travaux d'un montant inférieur à 90 00 € HT,
Considération que des occupations illégales dans le périmètre immédiat du puits de captage d'eau potable de Lamarche-sur-Saône ont été constatées en 2022,
Considérant que les services de l'Etat ont demandé à la communauté de communes de sécuriser le périmètre immédiat,
Vu le devis de l'entreprise SARL Didier Demange Espaces Verts,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le devis de l'entreprise SARL Didier Demange Espaces Verts pour sécuriser le périmètre immédiat du puits de captage de Lamarche-sur-Saône pour un montant de 16 767,50 € HT,

ARTICLE 2 : De signer tous les documents consécutifs à ce dossier.

Fait à Auxonne, le 16 août 2023

La Présidente,

Marie-Claire BONNET-VALLET

